



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 8 décembre 2015 à 17 h  
4555, rue de Verdun**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Jean-François Parenteau, Maire d'arrondissement  
Madame la conseillère Manon Gauthier, Conseillère de la ville  
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville  
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Conseiller d'arrondissement  
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Conseiller d'arrondissement  
Madame la conseillère Marie-Eve Brunet, Conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Pierre Winner, directeur d'arrondissement  
Madame Caroline Fisette, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire  
d'arrondissement

---

**CA15 210389**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet  
appuyé par la conseillère Manon Gauthier

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que soumis.

10.01

---

**CA15 210389.1**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est adressée au conseil.

---

**CA15 210390**

**Accorder une contribution financière de 1 500 \$, non taxable, à la *Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité*, dans le cadre des activités de Noël 2015 de l'*Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs*. (1154637025)**

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon  
appuyé par la conseillère Manon Gauthier

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'accorder une contribution financière de 1 500 \$ à la *Fabrique Notre-Dame-de-la-Trinité*, dans le cadre des activités de Noël 2015 de *l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs*.

20.01 1154637025

---

#### **CA15 210391**

**Octroyer une contribution financière de 136 632 \$ au Centre local de développement du Grand Sud-Ouest (PME Mtl Grand-Sud-Ouest) afin d'agir à titre de fiduciaire en matière de développement économique, selon les termes et conditions énoncés dans la convention à intervenir entre l'arrondissement de Verdun et l'organisme, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, renouvelable pour deux périodes d'une année additionnelle. (1156811016)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 136 632 \$ au Centre local de développement du Grand Sud-Ouest afin d'agir à titre de fiduciaire en matière de développement économique selon les termes et conditions énoncés dans la convention à intervenir entre l'arrondissement de Verdun et l'organisme, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, renouvelable pour deux périodes d'une année additionnelle.

20.02 1156811016

---

#### **CA15 210392**

**Approbation d'une entente de gré à gré avec l'organisme Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - SPCA au montant de 347 531,25 \$ , incluant une contingence annuelle de 10 % ainsi que les taxes, aux fins d'exercice du contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement de Verdun, pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018. (1156702005)**

ATTENDU QUE l'arrondissement de Verdun doit contracter le service de fourrière pour animaux à dispenser sur son territoire;

ATTENDU QUE *la Loi sur les cités et villes* nous permet de conclure directement avec un organisme à but non lucratif (OBNL) un contrat visant la fourniture de services, sans avoir à procéder par soumission publique ou par soumission par voie d'invitation;

ATTENDU QUE la *Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - CSPCA*, possède le statut d'organisme à but non lucratif (OBNL);

ATTENDU QUE la CSPCA est disposée à convenir d'un contrat à long terme avec l'arrondissement de Verdun pour le service de refuge pour animaux.

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. DE conclure un contrat de gré à gré avec la CSPCA pour le service de refuge pour animaux dans l'arrondissement de Verdun, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018, au tarif mensuel forfaitaire de 7 633 \$, avant taxes et autoriser une dépense maximale de 347 531,25 \$ sur 36 mois, incluant une contingence annuelle de 10 % ainsi que les taxes, les frais pour le programme CSRM, les frais d'hébergement et les frais vétérinaires pour les animaux hébergés à la demande de l'arrondissement;

2. D'autoriser le secrétaire de l'arrondissement à signer le contrat à intervenir entre l'arrondissement de Verdun et la CSPCA;
3. D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. D'édicter l'ordonnance désignant la CSPCA comme étant la fourrière municipale aux fins de l'application du Règlement sur le contrôle des animaux.

20.03 1156702005

---

### CA15 210393

**Approuver le projet d'acte de tolérance permettant l'empiètement d'un campanile sur le domaine public (cadastre 4 163 930) par la propriété portant le numéro civique 286, rue Elgar (cadastre 1 860 109), tel que préparé par Me Luc Paquette, notaire, en considération du paiement d'un loyer unique de 8 251,18 \$. (1153461050)**

ATTENDU QUE la fondation de béton du futur campanile entre en conflit avec les conduites des entrées de services existantes du 286, rue Elgar;

ATTENDU QU'un campanile empiète sur le domaine public (cadastre 4 163 930), par la propriété portant le numéro civique 286, rue Elgar (cadastre 1 860 109);

ATTENDU QU'un acte de tolérance a été préparé par Me Luc Paquette, notaire;

ATTENDU QUE l'acte de tolérance prévoit le paiement d'un loyer unique de 8 251,18 \$ payable au moment de la signature;

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver le projet d'acte de tolérance préparé par Me Luc Paquette, notaire, et de mandater le maire, monsieur Jean-François Parenteau et la secrétaire d'arrondissement, madame Caroline Fiset, à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

20.04 1153461050

---

### CA15 210394

**Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée, en remplacement des plans approuvés à la résolution CA14 210121, afin de permettre l'aménagement paysager du terrain - ressource intermédiaire Notre-Dame-de-la-Paix (lot 1 153 010). (1155291026)**

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver en vertu de l'article 36 du Règlement autorisant la démolition de l'église Notre-Dame-de-la-Paix ainsi que la construction et l'occupation d'une ressource intermédiaire sur le lot 1 153 010, en tenant compte des objectifs et critères proposés aux articles 38 et 39, les nouveaux plans d'aménagement paysager préparés par Nathalie Blanchette, architecte paysagiste, déposés, estampillés et datés du 17 novembre 2015 par la Division de l'urbanisme,

en remplacement des plans d'aménagement paysager préparés par Beaupré associés, architectes paysagistes, et approuvés à la résolution CA14 210121, accompagnant la demande de permis pour la construction d'un bâtiment, abritant une ressource intermédiaire de 155 chambres et situé sur le lot 1 153 010.

40.01 1155291026

---

### CA15 210395

**Accorder une dérogation au Règlement de l'occupation du domaine public à la Corporation Proment, et ce, dans le cadre de l'événement Concert de Noël Chantefleurs de L'Île-des-Sœurs lequel aura lieu le dimanche 13 décembre 2015 / Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de cet événement public extérieur. (1154637026)**

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement suivant, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel:

<b>ÉVÉNEMENT / ORGANISATEUR</b>	<b>LIEU</b>	<b>DATE ET HEURE (ordonnance)</b>
Concert de Noël Chantefleurs de L'Île-des-Sœurs Corporation Proment	Plaza piétonnière entre les 2 tours ÉVOLO, situées sur la Pointe-Nord, dans le quartier de L'Île-des-Sœurs	Le dimanche 13 décembre 2015, de 14 h 30 à 17 h 30

En vertu des règlements suivants:

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA14 210007) et son annexe A;

40.02 1154637026

---

### CA15 210396

**Adoption - Règlement RCA05 210009-3 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés abrogeant et remplaçant le règlement G21-0004 (RCA05 210009). (1150774029)**

Pour faire suite à l'avis de motion donné par la conseillère Manon Gauthier lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2015, résolution CA15 210377, le règlement RCA05 210009-3 est soumis.

Ledit règlement modifie le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 210009), abroge et remplace le règlement G21-0004.

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, modifiant le règlement en vigueur soit le RCA05 210009

48.01 1150774029

---

#### **CA15 210397**

**Adoption - Règlement RCA15 210010 sur les tarifs. (exercice financier de 2016). (1150774033)**

Pour faire suite à l'avis de motion donné par la conseillère Marie-Eve Brunet lors de la séance ordinaire du 1er décembre 2015, résolution CA15 210376, le règlement RCA15 210010 sur les tarifs (exercice financier de 2016) est soumis.

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2016.

48.02 1150774033

---

#### **CA15 210398**

**Entériner la nomination de monsieur Stéphane Bernaquez à titre de directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Verdun et lui accorder les dépenses de fonction et allocations reliées à son poste. (1154071002)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Brunet

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'entériner la nomination de monsieur Stéphane Bernaquez à titre de directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Verdun et de lui accorder les dépenses de fonction et allocations reliées à son poste, à compter du 11 janvier 2016.

50.01 1154071002

---

### **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Un intervenant s'adresse au conseil.

70.01

---

**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 17 h 20.

70.01

---

**JEAN-FRANCOIS PARENTEAU**  
**MAIRE D'ARRONDISSEMENT**

---

**CAROLINE FISETTE**  
**SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT**